



Conseil d'Administration du CCAS

Appel à candidatures

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, la Commune de Campénéac va prochainement renouveler la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle lance un appel à candidatures afin de désigner les représentants issus d'associations qui œuvrent dans le domaine :

- de l'insertion et la lutte contre les exclusions.
- de retraités et des personnes âgées.
- de personnes en situation de handicap.
- des associations familiales.

Le Conseil d'administration du CCAS se réunit au moins une fois par trimestre. Il examine les demandes d'aides sociales légales et facultatives. Il met en œuvre les actions et dispositifs pour accompagner les personnes en difficultés.

Qui peut candidater ?

Les associations intéressées sont invitées à proposer un ou des candidats susceptibles de les représenter. Les structures partageant un même objet peuvent déposer une candidature commune.

Les personnes proposées doivent :

- être mandatées par leur association dont le siège est situé dans le Morbihan
- mener des actions sociales à Campénéac
- ne pas être membres du Conseil municipal
- ne pas entretenir de relations de prestation avec le CCAS

Comment candidater ?

Les associations ou personnes souhaitant proposer leur candidature sont invités à transmettre :

- une lettre de candidature motivée
- une présentation de l'association ou du parcours du candidat,

- les coordonnées complètes du ou des candidats (coordonnées postales, mail et téléphone)

Les candidatures doivent être adressées avant le **24 avril 2026**,

- soit par courrier à :
Madame Le Maire – Présidente du CCAS
Mairie de Campénéac
10, Place de la Mairie
56800 CAMPENEAC
- soit par mail avec un document PDF signé à :
mairie@campeneac.fr / s.jugel@campeneac.fr